

# La répartition territoriale des centres, les personnes handicapées et le financement : trois grands défis pour la formation technique et professionnelle en Haïti

Innocent Frédéric

**Résumé :** La formation technique et professionnelle (FTP) haïtienne souffre d'une déficience complexe et suscite de multiples interrogations. Depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup> siècle, des efforts ont été déployés pour structurer ce sous-secteur qui a plusieurs défis à relever, dont trois font l'objet du présent article : la répartition territoriale des centres de formation, les personnes handicapées et à mobilité réduite ainsi que le financement des centres. Ces défis représentent de graves contraintes à une action politique objective dans le domaine de la FTP. Cet article vise à présenter une analyse succincte de la situation actuelle et propose quelques pistes de réponses.

**Rezime :** Nan peyi Ayiti fòmasyon teknik epi pwofesyonèl (FTP) gen yon feblès grav ki lakòz nou poze yon dal kesyon. Depi nan finisman 19 yèm syèk la epi nan kòmansman 20 yèm syèk la te gen anpil efò ki te fèt pou mete lòd nan sektè sa a ki poze anpil defi. Nan etid sa a, nou pale sou twa ladan yo : distribisyon sant fòmasyon yo toupatou nan peyi a, èd pou moun ki enfim epi ki genyen depasman limite, epitou mwayen pou leta finanse sant sa yo. Defi sa yo se baryè pou yon aksyon politik klè nan domèn FTP. Objektif atik sa a se prezante yon analiz tou kout sou sityasyon an jounen jodi a epi parèt avèk kèk bon repons pou sityasyon sa yo.



## 1. INTRODUCTION

La formation technique et professionnelle (FTP) en Haïti hérite d'un dysfonctionnement structurel dû à un important retard de développement social, économique et politique. Les tentatives de redressement n'ont pas été fructueuses, et les troubles politiques et l'absence de continuité dans les politiques éducatives ont eu un impact négatif sur la vie économique du pays. S'inscrivant dans une vision de mondialisation et répondant davantage aux objectifs des bailleurs de fonds qu'aux besoins réels de la population haïtienne, l'économie nationale se fragilise. La majorité des programmes et projets de développement entrepris en Haïti sont conditionnés par l'aide extérieure. À ces problèmes s'ajoutent ceux de la répartition territoriale de l'offre de FTP, du sous-financement du secteur, de l'accès à la formation pour les personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite ainsi que les nombreuses conséquences du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Une brève analyse des causes de certains de ces défis auxquels fait face la FTP en Haïti permet de dégager quelques propositions de solutions.

## 2. LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

On ne peut expliquer la répartition des centres de formation professionnelle sur le territoire national sans considérer le réseau routier, l'accès à l'énergie électrique, les structures éducatives ainsi que les soins médicaux et hospitaliers de base. Or, aujourd'hui, sur 4 370 km du réseau routier, seulement 1 714 km sont asphaltés et aménagés. Sur les 10 départements, 2 656 km des routes non revêtues sont, par moment, peu praticables. Les voies de pénétration interne ne sont accessibles pour de nombreuses zones que par motocyclette. L'exode rural devient un passage obligé pour beaucoup de jeunes. Par conséquent, le phénomène de concentration

démographique s'étend dans les villes comme Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Cayes, Jacmel et Jérémie. Il en résulte un manque d'intérêt de l'État haïtien et des particuliers à investir dans la création de centres de formation professionnelle dans certaines zones isolées.

L'accès à l'énergie électrique influence grandement les choix d'investissement. Il est de nos jours inconcevable qu'un centre de formation fonctionne sans énergie électrique. Depuis environ 30 ans, Haïti vit sous un régime de rationnement électrique presque constant. Tous les centres de formation sont exposés à cette contrainte. Sans une subvention, les centres ne parviennent que difficilement à tenir le coup. Les moins pourvus concentrent leur enseignement sur des méthodes et techniques artisanales, ce qui diminue de plus en plus l'intérêt des apprenants et occasionne simplement la cessation des activités dans certaines zones difficiles. Le pire parfois arrive : des équipements coûteux se détériorent à cause de leur sous-utilisation.

À Port-au-Prince comme dans les villes de province, même avec un programme d'école fondamentale uniformisé, les niveaux d'entrée et de sortie réels des élèves diffèrent en fonction de la qualification et de l'expérience des enseignants et de l'environnement d'apprentissage qui leur est proposé. Déjà, il est traditionnellement admis que la FTP est réservée majoritairement aux ratés ou aux incapables. Dans une communauté où le taux de scolarisation est faible, l'intérêt d'investir dans la FTP s'affaiblit tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Un bon nombre de jeunes parfois se déplacent vers les villes pour trouver une école où apprendre un métier et terminent leur course, malheureusement, dans les réseaux de délinquants.

En plus de l'abandon des cours, l'inexistence de réseaux de création d'emplois ou la rareté des emplois dans certains secteurs participent à l'inexistence de centres de formation. C'est aussi le cas

lorsque l'on considère l'absence ou le fonctionnement irrégulier des dispensaires et centres hospitaliers. La santé et la sécurité font partie des fondamentaux de l'apprentissage technique. Quand les mesures de prévention en santé et en sécurité ne sont ni établies ni garanties, il devient difficile de justifier la création d'un centre de formation. Or, la demande en FTP est criante. Les 131 établissements de formation reconnus officiellement en 2014 sont insuffisants. L'ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), Nesmy Manigat, affirmait : «*Les établissements professionnels reconnus fonctionnent et appliquent le programme du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. S'il y a un établissement professionnel qui fonctionne sans la reconnaissance du MENFP, nous envisageons de l'encadrer et de l'accompagner. Le rôle de l'État consiste à créer de nouvelles écoles puisqu'elles sont nombreuses, les sections communales à travers le pays, dépourvues d'un établissement scolaire*»<sup>1</sup>. En effet, aucun établissement professionnel dans le département des Nippes n'y figure. Quant au Nord-Est, il compte seulement deux établissements d'enseignement professionnel reconnus par l'État haïtien. Le Nord-Ouest et la Grand'Anse ont chacun six établissements reconnus et le Centre n'en a que quatre. Dans le Sud-Est, le nombre d'établissements professionnels reconnus s'élève à sept. Le Nord, le Sud et l'Artibonite comptent respectivement 12, 14 et 16 établissements professionnels reconnus par le MENFP. Pour ce qui est du département de l'Ouest, il y en existe 64 qui sont reconnus par les autorités étatiques. Cependant, certaines communes, dont Grand-Goâve, Arcahaïe, Thomazeau, Cornillon, Croix-des-Bouquets, Kenscoff, Gressier et Ganthier, ne comptent aucun établissement professionnel fonctionnant sous le contrôle du MENFP.

Le 13 juillet 2013, dans une interview accordée au *National*, Ritzamarum Zétrenne rapporte et commente les mots du directeur général d'alors de l'Institut national de formation professionnelle (INFP), Mervil Guillaume : «*Pour une population de plus de 10 millions d'habitants en 2016, seulement 190 écoles professionnelles sont homologuées par l'État. Pire, seulement vingt-quatre de ces écoles professionnelles sont publiques. Vingt-deux d'entre elles bénéficient de subventions de l'État. [...] Même si l'on considère les écoles professionnelles qui fonctionnent sans l'autorisation de l'État, l'offre ne représenterait pas grand-chose par rapport à la population globale. Près de 1 200 pour tout le pays, informe M. Guillaume. Le directeur de l'INFP informe néanmoins que parmi ces 1 200 écoles, certaines fonctionnent sous la reconnaissance d'autres ministères autre que le MENFP. Ce que Mervil Guillaume estime être comme une forme d'irrégularité. En effet, il croit que dans quel que soit le secteur d'activités, s'agissant de formation professionnelle, seul le ministère de l'Éducation, via l'INFP, puisse accorder des diplômes valables*»<sup>2</sup>.

La répartition actuelle des centres de formation ne résulte pas d'une action concertée entre les entreprises de formation et les ministères

qui gèrent la FTP ni d'une planification stratégique. On rencontre donc des opérateurs de formation qu'on ne peut qualifier de vrais entrepreneurs, et des locaux dépourvus de structures, lesquels fourmillent dans les coins et recoins d'Haïti et sont loin d'être considérés comme des centres de formation professionnelle dans le vrai sens du terme. En effet, même s'il y a une croissance sensible du nombre de centres reconnus par l'INFP pour l'ensemble du pays, le pourcentage reste faible, soit moins de 20 % des centres qui sont supervisés par d'autres ministères ou non reconnus.

### 3. L'ACCESSIBILITÉ DES HANDICAPÉS ET DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le nombre de personnes handicapées et de personnes à mobilité réduite n'a pas toujours été aussi élevé qu'aujourd'hui en Haïti. La situation s'est aggravée à la suite du séisme du 12 janvier 2010. Selon les propos de Gérald Oriol Jr., ex-secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, elles sont entre 800 000 et 1 000 000 [1]. On semble observer la situation avec passivité, et la prise en charge de ces groupes n'est pas socialement et politiquement assurée pour répondre aux besoins cernés en Haïti.

Pour tout le territoire national, nous comptons St-Vincent de Paul et l'école St-Monfort comme deux anciennes écoles spécialisées pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, estimées à environ 800 000. À l'heure actuelle, on constate que beaucoup de bâtiments scolaires n'ont pas été conçus pour faciliter l'accès aux personnes handicapées et que certains autres sont en train d'être aménagés. Néanmoins, le manque de formateurs formés à des méthodes spécialisées pour les personnes handicapées et à mobilité réduite est évident. En 2010, à la suite du séisme, l'effectif des handicapés s'est accru. Le problème est d'autant plus aigu si l'on considère que ces personnes sont tombées subitement dans cet état alors que le pays ne disposait pas de structures d'accueil organisées à cet effet. Ces gens ont quand même droit à un accompagnement pluridimensionnel : psychologique, physiologique et éducatif. Tout cela exige la mise en place de ressources logistiques et pédagogiques appropriées.

Grâce à l'intervention de Handicap international, qui a été créé en 2008, du Bureau de la secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH), du Réseau associatif national pour l'intégration des personnes handicapées (RANIPH), de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'USAID, un début de sensibilisation et de formation a mis en évidence les besoins et les droits des personnes handicapées. Entrepreneurs, gestionnaires de centres de formation, enseignants et citoyens sont tenus de respecter ces droits consignés dans la loi du 13 mars 2012. L'avancée est assez marquante, car déjà on construit ou aménage les bâtiments scolaires et les bâtiments publics avec des rampes pour faciliter le passage des fauteuils roulants. On place des affiches et panneaux de priorité pour les personnes handicapées dans plusieurs espaces publics. Les stations de radio et de télévision diffusent des annonces afin de sensibiliser la population à cette réalité. Mais nous pouvons dire qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour convaincre la société haïtienne de la potentialité que les personnes

1. Jeanty, Gérard Junior (2014). « 131 établissements professionnels reconnus par le MENFP », *Le Nouvelliste*, 28 octobre 2014, <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/137462/131-etablissements-professionnels-reconnus-par-le-MENFP.html>, consulté le 2 juillet 2017.

2. Zétrenne, Ritzamarum (2016). « Seulement 190 écoles professionnelles reconnues », *Le National*, 14 juillet 2016, <http://www.lenational.org/190-ecoles-professionnelles-reconnues/>, consulté le 3 juillet 2017.

handicapées et à mobilité réduite incarnent et de la nécessité de leur intégration sociale.

#### 4. LES MODES ET SOURCES DE FINANCEMENT DES CENTRES DE FORMATION

Un des problèmes cruciaux auxquels se heurte la FTP en Haïti est son financement. Ce sous-secteur, régulé par l'INFP, fut d'abord une direction (Direction de l'enseignement technique) rattachée au ministère de l'Éducation nationale en 1973. Il est devenu en 1983 un organisme décentré de ce ministère. Dans un premier temps, la taxe d'apprentissage versée directement au fonds de l'INFP à titre de budget de fonctionnement lui procurait une autonomie financière. Le système national de formation professionnelle jouissait par conséquent d'une bonne renommée et démontrait une performance dans l'ensemble appréciable. Le Centre pilote de formation professionnelle (CPFP), placé directement sous la tutelle de l'INFP, était alors un centre performant et le contenu de ses formations répondait aux besoins et objectifs des entreprises. La situation s'est renversée quand le statut de l'INFP a changé, organisme décentré avec de nouvelles attributions, entre autres celle de gérer tous les centres publics de formation. En outre, la taxe d'apprentissage a été supprimée pour donner cours à la taxe sur la masse salariale à la faveur du programme des ajustements structurels. Depuis, on assiste à la dégradation graduelle de la FTP en Haïti.

En effet, la demande de formation a augmenté en raison de la croissance démographique et aussi de l'émergence de nouvelles situations économiques et sociales nées de l'innovation. La production industrielle s'amplifie et se diversifie, ce qui implique l'exigence d'une actualisation constante des contenus de formation, de l'investissement dans l'acquisition de nouveaux matériels et de la mise à jour du personnel enseignant. En 2014, le ministre Nesmy Manigat confirme que seulement 2 % du budget du MENFP est consacré à l'enseignement professionnel et technique [x]. En 2016, Mervil Guillaumette, ex-directeur général de l'INFP, avoue que l'établissement n'a pas les moyens d'implanter des écoles professionnelles comme il l'aurait souhaité. Sa part du budget du MENFP ne représente que 1,65 %. À preuve, affirme-t-il, plusieurs écoles professionnelles, achevées en octobre 2015 ne peuvent toujours pas fonctionner à cause du manque de fonds disponible pour les équipements et le matériel. La conclusion est que l'État haïtien n'investit que misérablement dans la FTP.

La FTP est dans l'impasse, car en plus de la faible implication financière de l'État, le partenariat – qui devrait être régulé avec la participation de l'État – avec les entreprises privées de production ne se révèle pas fructueux et les stages de formation sont rarement octroyés aux apprenants. Or, le stage permet d'améliorer l'apprentissage et en même temps de soutenir l'investissement auquel les centres ne peuvent s'engager seuls en situation régulière. Les centres publics subsistent grâce aux frais d'inscription, aux frais annuels des apprenants et à quelques autres revenus d'activités de production ou de formation de courte durée (pour certains d'entre eux). Selon les propos recueillis par plusieurs responsables de centres publics, les frais de fonctionnement donnés par l'État n'arrivent pas toujours à temps et ne suffisent pas non plus à

répondre au besoin des centres. Les apprenants n'honorent que difficilement leurs redevances envers les centres et le plus souvent au moment des examens.

La plupart des centres privés, au nombre de 24, tiennent tant bien que mal, mais ne peuvent pas accroître l'offre de formation parce que le profit est la principale finalité de leurs activités. À première vue, il n'y a que les centres subventionnés en majorité qui occupent la position de leadership, bien que peu nombreux. Ayant les moyens financiers pour maintenir un régime de fonctionnement stable, ils préservent la qualité sur le plan de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils reçoivent une catégorie d'apprenants que l'on qualifierait de privilégiés : ceux qui répondent au prérequis académique et qui peuvent payer le coût des formations dispensées.

Il nous faut aussi considérer l'impact des projets de formation professionnelle de courte durée financés par diverses organisations non gouvernementales (ONG) sur l'état global de la FTP en Haïti. Ce dynamisme s'est intensifié, surtout après le 12 janvier 2010, avec pour toile de fond la reconstruction d'Haïti. Certains de ces projets, gérés souvent parallèlement à l'intervention de l'INFP, produisent des résultats dont la continuité ne peut être assurée par l'INFP. Beaucoup d'autres engagent périodiquement le personnel technique du Système national de formation professionnelle (SNFP) à titre participatif. Si, d'un côté, cela enrichit l'expérience et renforce les compétences de certains formateurs, de l'autre, cela influence négativement la productivité à l'interne parce que le personnel est en effectif réduit et que les mécanismes de transfert de compétences ne fonctionnent pas vraiment. Il faut dire que concrètement, par manque de suivi, ces projets sont très peu bénéfiques au SNFP. Au lieu de renforcer le potentiel de l'INFP, ils complexifient son action et amoindrissent de plus en plus sa performance globale. On peut s'interroger sur leurs résultats et leurs retombées positives à moyen et à long terme :

- Qu'est-ce qui reste comme actifs aux centres bénéficiaires après ces projets ?
- Quelle part des fonds a été allouée à la production de matériel didactique et pédagogique ?
- Quel pourcentage des fonds a été alloué à l'amélioration effective des compétences des formateurs actifs du SNFP ?
- Dans quelle mesure ces projets ont-ils facilité l'intégration de nouveaux formateurs dans le SNFP ?

Ces questions parmi tant d'autres font référence à la nécessité de la valorisation de la FTP en Haïti. Si avant, pendant ou après un projet on ne peut s'assurer de trouver réponse au moins à ces questions, on devra mettre en doute la pertinence ou l'utilité de n'importe quel projet de formation.

Nous devons aussi nous interroger sur la participation des organisations (communautaires, de femmes, de jeunes) bénéficiaires en matière de suivi et de pérennisation. Les modes de recrutement des apprenants ne facilitent pas toujours une continuité des activités : formation gratuite, aucune quote-part même symbolique n'est parfois exigée des apprenants. Ces derniers s'attendent à tout recevoir, et quand le bailleur repart, rien n'est que d'attendre un nouveau

projet où les conditions de financement peuvent bien changer dépendamment des objectifs régionaux ou globaux imposés par le bailleur. Or, la FTP tire sa valeur des fonds culturels d'un pays. L'une des caractéristiques ancestrales de la culture haïtienne est le «konbit», ou travail collectif. Il s'agit d'une forme d'organisation des agriculteurs du monde rural visant à mettre en commun les ressources. Grâce à cette stratégie de collectivisation, le paysan arrive à pallier plus facilement le manque d'argent et à trouver le plaisir de travailler collectivement. Quand cette participation n'est pas réellement prise en compte, les groupes bénéficiaires ne se donnent aucune peine pour assurer le suivi et l'on se retrouve quelque temps après le projet toujours au point zéro dans de multiples zones périurbaines et rurales qui ont accueilli des ONG.

Fort de ces considérations, nous constatons et ne pouvons qu'admettre qu'Haïti figure encore parmi les pays de faible revenu où le taux d'analphabétisme est encore élevé et où le secteur informel couvre 80 % environ des emplois de la population active. Cette situation reste inchangée depuis des décennies. Une raison en est la formation professionnelle inadaptée et restreinte qui prévaut dans le pays. Les artisans et les ouvriers ont de moins en moins accès à un accompagnement technique qui leur permette d'améliorer leur savoir-faire. La majeure partie de la production artisanale nationale ne répond pas à des critères de qualité, ce qui rend inévitable le phénomène des friperies généralisées ou «Pèpè». Des articles hors d'usage des États-Unis, du Canada ou de la France font concurrence aux vêtements neufs et autres objets fabriqués en Haïti.

Sans aucun doute, le secteur informel peut exister dans toute économie, mais une façon de le rendre performant et compétitif est de lui accorder les moyens de formation et d'accès aux services techniques de base. Il serait utile d'ouvrir des centres de formation qui offriraient cette forme d'encadrement dans les zones à forte concentration d'artisans. La somme de leur expérience, si elle est valorisée, peut être source de motivation et vecteur de progrès économique. Pour rendre la FTP efficace en Haïti, il faut penser aux jeunes ayant atteint le niveau scolaire requis dans les centres. Il faut aussi rendre opérationnels et autonomes ces jeunes et même ces adultes déscolarisés qui pratiquent un métier comme amateurs depuis bon nombre d'années. Ce dispositif, s'il ne conduit pas nécessairement à une reconnaissance des acquis expérimentiels, pourrait au moins servir à améliorer la qualité des produits dans les zones rurales, défavorisées ou à faible revenu.

## 5. CONCLUSION

En dépit des remous politiques qui ralentissent énormément le rythme de la construction de la nouvelle Haïti, force est de constater

cette volonté, ce désir et cet espoir qui animent des Haïtiens de tout horizon et aussi des étrangers amis d'Haïti. Les défis interpellent toutes les couches sociales haïtiennes inclusivement. Tous doivent prendre part à une grande décision, celle de consentir à décrire les maux tels qu'ils sont et à y apporter des remèdes appropriés en prenant le temps qu'il faut, en intervenant selon les méthodes scientifiques et techniques requises. L'heure vient où il faut bannir l'incohérence entre le dire et le faire, trait identitaire des élites haïtiennes selon le D<sup>r</sup> Samuel Pierre. Aujourd'hui, pour donner à la FTP la place qu'elle mérite dans le processus de transformation de notre société, il faut d'abord :

- reconnaître l'importance et le droit à la FTP de chacun des groupes sociaux qui composent notre population (adolescents, jeunes, adultes, personnes handicapées et personnes à mobilité réduite, apprenants de toutes les régions du territoire);
- valoriser le travail dans toutes les échelles sociales et combattre la médiocrité;
- planifier des travaux à court, à moyen et à long terme et éviter les raccourcis incertains;
- créer dans nos formations des conditions favorables au rétablissement et au renforcement des valeurs telles que le respect du bien d'autrui, le respect de la parole donnée, la volonté de travailler ensemble, etc.;
- assurer la continuité des programmes et des projets par l'évaluation et l'intégration d'idées nouvelles en lien avec la réalité haïtienne;
- allouer les ressources aux projets de formation porteurs en tenant compte des besoins et des possibilités spécifiques régionales;
- développer des centres d'excellence et les répartir sur tout le territoire national;
- faciliter la mobilité des apprenants, des travailleurs et du corps enseignant;
- associer le plus possible l'apprentissage à l'emploi;
- favoriser l'échange avec le milieu extérieur sans compromettre le progrès interne. ■

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 NYBO, Thomas (2013). «En Haïti, la reconstruction est l'occasion d'une approche davantage fondée sur l'intégration», *UNICEF*, [https://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti\\_69431.html](https://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti_69431.html), consulté le 4 juillet 2017.

**Innocent Frédéric** est né à Port-au-Prince le 3 décembre 1966. Il a complété des études techniques à l'École professionnelle J. B. Damier en 1989 et à l'Académie de Haute couture VERONA de Port-au-Prince en 2000, et des études universitaires de niveau licence en sciences économiques à la Faculté de droit et des sciences économiques de Port-au-Prince en 1993 ainsi qu'en théologie à l'Institut biblique méthodiste libre à l'intérieur d'Haïti en 2000. Depuis 2005, il travaille à l'Institut national de formation professionnelle (INFP), où il a développé une expertise en enseignement selon l'approche par compétences (APC) et est assistant chef de service au Service d'évaluation, de certification et d'équivalence (SÉCEQ). Il poursuit actuellement ses études pour le grade de maître en FTP et en formation à distance (FAD) à l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti (ISTEAH). [fredicase@yahoo.fr](mailto:fredicase@yahoo.fr) / [isteah.ifrederick49@gmail.com](mailto:isteah.ifrederick49@gmail.com)